

**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'APR-UQAM
tenue le mercredi 19 mai 2021 à 10 h par visioconférence**

Présences : Maurice Amiel, René Bernèche, Patrick Béron, Robert Comeau, Geneviève Delmas-Patterson, Danielle Desbiens, Jocelyn Desroches, Louise Dupuy-Walker, Nadia Fahmy-Eid, Sylvie Fortin, Alexandre Friedmann, Claire Gélinas-Chebat, Gilles Gauthier, José Igartua, Louis Jolin, Louise Julien, Claude Laferrière, Jacques Lefebvre, Monique Lemieux, Yvon Pépin, Jacques Picard, Marcel Rafie, Lise Renaud, Lucie Robert, Anne Rochette, Fernande Rochon, Michel Tousignant, Yves Vaillancourt.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de séance et nomination à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 septembre 2020
4. Ratification des Règlements généraux de l'APR-UQAM
5. Rapport d'activités 2020-2021
6. États financiers et prévisions budgétaires
 - 6.1 États financiers 2020-2021 et rapport de l'observateur aux comptes
 - 6.2 Prévisions budgétaires 2021-2022
 - 6.3 Nomination de l'observateur ou l'observatrice aux comptes pour 2021-2022
7. Élection des membres du conseil d'administration
 - 7.1 Nomination à la présidence d'élection
 - 7.2 Appel des candidatures
 - 7.3 Élection
8. Points d'information et de discussion
 - 8.1 Suggestions d'activités culturelles et sociales
 - 8.2 Modes de communication avec les membres
 - 8.3 Autres points d'information et de discussion
9. Divers

1. Ouverture de séance et nomination à la présidence d'assemblée

La présidente de l'Association, Monique Lemieux, constate la régularité de la convocation et souhaite la bienvenue aux membres.

Monique Lemieux, appuyée par Claire Gélinas-Chebat, propose de nommer Yvon Pépin comme président d'assemblée. Proposition adoptée à l'unanimité.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Yves Vaillancourt, appuyée par Robert Comeau, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 septembre 2020

Sur proposition de Louise Dupuy-Walker, appuyée par Jacques Lefebvre, le procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 30 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

4. Ratification des Règlements généraux de l'APR-UQAM

Michel Tousignant, responsable du Comité d'examen et de mise à jour des statuts de l'APR-UQAM présente le point, avec la participation de Monique Lemieux et Louis Jolin, également membres de ce comité.

Tel qu'explicité dans le document « État de la question », au cours des deux dernières années, le conseil d'administration a adopté des résolutions en lien avec les catégories de membres de l'Association qui nécessitaient d'apporter des modifications aux « Statuts amendés de l'APR-UQAM 1999 ». Par ailleurs, la situation sanitaire qui prévaut depuis mars 2020 a aussi apporté des changements importants dans les modes de tenue des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des membres qui nécessitaient également d'être intégrés aux statuts.

Le conseil d'administration a donc mis sur pied, à sa séance du 6 octobre 2020, le Comité d'examen et de mise à jour des statuts de l'APR-UQAM, sous la responsabilité du vice-président Michel Tousignant et composé de la présidente Monique Lemieux, du registraire Yvon Pépin ainsi que de Louis Jolin, membre observateur au conseil d'administration, dont l'expertise dans le domaine des lois régissant les organismes à but non lucratif a constitué un apport primordial pour le comité.

L'examen des statuts a rapidement permis de réaliser que certains articles n'étaient pas conformes au Code Civil du Québec (section sur les personnes morales) ni à la Loi sur les compagnies (3^e partie), en vertu de laquelle l'APR-UQAM a obtenu sa personnalité juridique, et devaient conséquemment être modifiés. Le comité a aussi pu constater que les statuts méritaient d'être révisés sur le plan de la structure générale du document, pour en faciliter la compréhension et l'utilisation, en particulier en intégrant de nouveaux articles dans un but de précision, en détaillant plus finement les divers sous-articles et en les identifiant par un intitulé. Enfin, en conformité avec les pratiques usuelles, il a été convenu de modifier l'appellation du document en « Règlements généraux de l'APR-UQAM ».

Les principales modifications apportées peuvent être regroupées sous cinq grandes rubriques (les références sont aux articles des nouveaux Règlements généraux) :

1. Modifications apportées pour tenir compte de l'évolution de l'Association :
 - Catégories de membres revues et explicitées (article 2);
 - Modes de réunion virtuels intégrés (articles 3.2, 5.4).
2. Ajustements apportés en conformité avec le Code Civil et la Loi sur les compagnies :
 - Intégration des objets des lettres patentes (article 1.2);
 - Ajustement des pouvoirs respectifs de l'assemblée générale et du conseil d'administration (articles 3.1, 4.6, 7.2, 8.1, 8.2);
 - Identification des dirigeants et dirigeantes (article 6).
3. Structuration interne des Règlements généraux :
 - Introduction d'articles et de sous-articles distincts lorsque possible;
 - Modification de l'ordre et de l'intitulé de certains articles et sous-articles.
4. Modification d'appellation, ajustements stylistiques, précisions, féminisation :
 - Modification de l'appellation du règlement;
 - Ajustement des termes et du libellé de certains articles;
 - Ajout d'éléments pour fin de précision;
 - Féminisation du règlement.
5. Abrogation des trois annexes :
 - Annexe A « Vote en assemblée générale » abrogée et remplacée par l'article 3.6;

- Annexe B « Liste et description des fonctions » intégrée à l'article 6;
- Annexe C « Délégations de l'Association » convertie en Politique.

Le document intitulé « Point 4 – Modifications apportées aux Statuts amendés de l'APR-UQAM 1999 », transmis avec les documents pour l'assemblée générale, présente l'ensemble des modifications apportées sous la forme d'un tableau trois colonnes dans lequel les Statuts de 1999 sont consignés dans la colonne de gauche, les nouveaux Règlements généraux dans celle du centre alors que la colonne de droite présente les justifications des modifications apportées.

Le texte final des « Règlements généraux de l'APR-UQAM », également annexé aux documents transmis pour l'assemblée générale, a été adopté par le conseil d'administration à sa séance du mercredi 7 avril 2021. Conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies, les Règlements généraux de l'APR-UQAM sont entrés en vigueur dès leur adoption par le conseil d'administration et doivent maintenant être soumis à la ratification des membres réunis en assemblée générale. Cette ratification doit se faire aux deux tiers des membres votants.

À la suite de cette présentation, la discussion est ouverte et différents membres interviennent. Quelques questions portent sur des demandes d'éclaircissement. Une objection est soulevée quant au processus suivi par le conseil d'administration, qui aurait dû, selon ce membre, se dérouler en différentes étapes, incluant entre autres une large consultation auprès de l'ensemble des membres sur les modifications à apporter aux statuts. Les explications de Michel Tousignant, de Louis Jolin et de la secrétaire Anne Rochette quant aux modifications apportées et l'assurance qu'il sera toujours possible d'apporter les éventuels ajustements nécessaires lors de prochaines assemblées générales satisfont la majorité des membres présents, qui se disent disposés à passer à l'adoption de la résolution de ratification des règlements généraux.

AG2021-01 Ratification des Règlements généraux de l'APR-UQAM

- Attendu l'adoption par l'assemblée générale du 19 mai 1999 du document ayant pour titre « Statuts amendés de l'APR-UQAM 1999 »;
- Attendu la nécessité d'une révision en profondeur dudit document pour tenir compte notamment de la création et de la modification de catégories de membres, des nouveaux modes virtuels d'assemblée et des exigences impératives de la loi;
- Attendu la mise sur pied du Comité d'examen et de mise à jour des statuts de l'APR-UQAM par le conseil d'administration à sa séance du 6 octobre 2020;
- Attendu le fait que le document intitulé « Statuts amendés de l'APR-UQAM 1999 » n'est constitué que de règlements sans inclure les dispositions des lettres patentes;
- Attendu l'adoption du document « Règlements généraux de l'APR-UQAM » par le conseil d'administration à sa séance du 7 avril 2021;
- Attendu la présentation du document « Règlements généraux de l'APR-UQAM » et les discussions tenues en séance;

Il est résolu de ratifier le document « Règlements généraux de l'APR-UQAM » qui remplace le document « Statuts amendés de l'APR-UQAM 1999 ».

Proposée par Yves Vaillancourt, appuyée par Robert Comeau.

Le vote étant demandé, le scrutin se tient au moyen de la fonction « sondage » de la plateforme Zoom. Au moment du vote, 26 membres sont présents. La fonction « sondage » ne permettant pas aux hôtes de la réunion (le président et la secrétaire d'assemblée) d'enregistrer leurs votes, un total de 24 personnes participent au sondage.

Les résultats sont les suivants :

POUR : 23

CONTRE : 1 (dissidence manifeste : Jacques Lefebvre)

La résolution recueille 96 % des voix et est donc adoptée à la majorité.

5. Rapport d'activités 2020-2021

La présidente, Monique Lemieux, présente le *Rapport d'activités 2020-2021 de l'APR-UQAM*. Ce rapport, qui a été transmis à l'ensemble des membres, collige les différents rapports des officiers et des responsables de comités, auparavant publiés en partie dans le Bulletin et présentés sous différents points de l'ordre du jour à l'assemblée générale. Certaines rubriques sont présentées plus en détail par les responsables des dossiers en question.

L'année 2020-2021 aura été plutôt brève, considérant que moins de huit mois se sont écoulés depuis la dernière assemblée générale le 30 septembre 2020, mais elle aura été bien remplie pour le conseil d'administration, qui a profité du confinement imposé par les mesures sanitaires mises en place pour combattre la pandémie de COVID-19 pour avancer plusieurs dossiers importants, dont celui de la révision en profondeur des anciens statuts de l'Association.

L'Association a maintenu ses échanges avec l'UQAM, le SPUQ et la Fondation de l'UQAM ainsi que ses représentations et relations externes avec divers organismes, dont l'ARUCC, la FRUQ, la TCAÎM et le regroupement des associations de retraités universitaires du Québec.

Au chapitre des activités culturelles et sociales, l'incertitude constante quant à l'évolution des mesures sanitaires a rendu impossible la planification d'activités qui se dérouleraient en « présentiel ». Deux activités tenues en mode virtuel ont néanmoins pu être organisées avec le concours du responsable des activités culturelles et sociales, Jean-Pierre Dion, de la présidente, Monique Lemieux, et du registraire, Yvon Pépin, ainsi que grâce à la participation très appréciée de Jacques Lefebvre.

Le comité Solidarité s'est donné comme objectif principal, cette année, d'évaluer les soins et services disponibles en fonction du mode de vie des membres. Devant le constat que l'Association n'est pas très informée des besoins des membres et de l'usage qu'ils ou elles font des divers services, le comité Solidarité a décidé d'entreprendre une enquête sur ce sujet, analogue à celle qui a été menée sur « Vieillesse et solitude ». Le comité a ainsi entamé des travaux préparatoires en vue de cette enquête, qui serait menée auprès des membres à l'automne prochain pour faire le point sur les services et soins offerts. Enfin, Monique Lemieux a rédigé un article, paru dans le numéro 80 du Bulletin, faisant état des actions menées en 2020 par le comité et des perspectives du projet Solidarité.

Depuis 2019, le bulletin *Pour la suite du monde* paraît deux fois l'an. Toutefois, en 2020, la publication du numéro 79, initialement prévue pour le mois de mai, a dû être reportée en septembre, compte tenu des circonstances prévalant au printemps, qui ont empêché la tenue de l'assemblée générale annuelle en mai. Dorénavant, le bulletin paraîtra en avril et octobre et sa parution ne sera plus liée à la tenue de l'assemblée générale, puisque les rapports des dirigeants seront transmis aux membres sous la forme d'un rapport d'activités global. Le directeur, Louis Jolin, s'était donné comme objectif de revoir la facture visuelle du bulletin et sa charte graphique à l'occasion de la parution de son 80^e numéro en avril 2021. La nouvelle présentation, qu'il a élaborée avec le concours de Wendy Hondermann de Creativa Design, comporte plus de couleur, une

prédominance du bleu et la recherche de verticalité par l'usage de capitales, entre autres nouveaux éléments.

L'un des dossiers jugés prioritaires par le conseil d'administration est celui de la mise à jour du site Web. Déjà, des éléments de contenu ont été ajoutés, comme un menu pour le Fonds APR-UQAM, et la présentation de la page d'accueil et de la barre des menus a été revue, en attendant la mise à jour plus complète à venir en 2021-2022.

La campagne de financement du Fonds APR-UQAM s'est poursuivie et a permis de recueillir 61 dons provenant de 37 donateurs et totalisant la somme de 5 885 \$. Au 30 avril 2021, le solde du fonds s'élève à 11 055 \$, soit 44 % de la cible de 25 000 \$ à atteindre pour permettre sa capitalisation.

Le registraire Yvon Pépin fait part de l'état des inscriptions. En date du 30 avril 2021, l'Association compte 291 membres, ce qui représente une proportion de 54,7 % par rapport aux retraités actifs inscrits au fichier de l'APR-UQAM.

L'assemblée est invitée à recevoir le Rapport d'activités 2020-2021 de l'Association et à approuver les décisions prises par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2020-2021.

AG2021-02 Réception du Rapport d'activités 2020-2021

Attendu l'article 3.1 f) des Règlements généraux de l'APR-UQAM qui confie à l'assemblée générale annuelle le pouvoir de recevoir les rapports du conseil d'administration;

Attendu l'envoi par courrier électronique du *Rapport d'activités 2020-2021 de l'APR-UQAM* aux membres de l'Association le 7 mai 2021;

Attendu la présentation sommaire du *Rapport d'activités 2020-2021 de l'APR-UQAM* faite en séance;

Il est résolu de recevoir le *Rapport d'activités 2020-2021 de l'APR-UQAM*.

Proposée par Marcel Rafie, appuyée par Louise Julien.

Adoptée à l'unanimité.

AG2021-03 Approbation des décisions du conseil d'administration

Attendu l'article 3.1 g) des Règlements généraux de l'APR-UQAM qui confie à l'assemblée générale annuelle le pouvoir d'approuver les décisions du conseil d'administration qui lui sont soumises;

Attendu les décisions prises par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2020-2021, telles que consignées dans les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et dans le *Rapport d'activités 2020-2021 de l'APR-UQAM*;

Il est résolu d'approuver les décisions prises par le conseil d'administration de l'Association au cours de l'exercice 2020-2021.

Proposée par José Igartua, appuyée par Louise Dupuy-Walker.

Adoptée à l'unanimité.

6. États financiers et prévisions budgétaires

6.1 États financiers 2020-2021 et rapport de l'observateur aux comptes

En l'absence du trésorier, l'observateur aux comptes pour l'exercice 2020-2021, Louis Jolin, présente les états financiers ainsi que son rapport à titre d'observateur aux comptes. Le dernier

exercice financier se démarque des exercices habituels en ce que les revenus se limitent essentiellement à la contribution du SPUQ et les dépenses à celles principalement encourues pour la publication d'un seul numéro du Bulletin.

L'assemblée est invitée à entériner les résolutions de réception du rapport de l'observateur aux comptes pour l'exercice 2020-2021 et de réception des états financiers de l'exercice 2020-2021.

AG2021-04 Réception du rapport de l'observateur aux comptes pour l'exercice 2020-2021

Attendu l'article 3.1 i) des Règlements généraux de l'APR-UQAM qui confie à l'assemblée générale annuelle le pouvoir de nommer un observateur ou une observatrice aux comptes ou, si elle le désire, une auditrice ou un auditeur indépendant et de recevoir son rapport;

Attendu les états financiers de l'exercice 2020-2021 présentés par le trésorier en séance;

Attendu le rapport de l'observateur aux comptes pour l'exercice 2020-2021 présenté en séance;

Attendu l'adoption des états financiers de l'exercice 2020-2021 par le conseil d'administration à sa séance du 5 mai 2021;

Il est résolu de recevoir le rapport de l'observateur aux comptes pour l'exercice 2020-2021.

Proposée par Robert Comeau, appuyée par José Igartua.

Adoptée à l'unanimité.

AG2021-05 Réception des états financiers de l'exercice 2020-2021

Attendu l'article 3.1 h) des Règlements généraux de l'APR-UQAM qui confie à l'assemblée générale annuelle le pouvoir de recevoir les états financiers et les prévisions budgétaires adoptés par le conseil d'administration;

Attendu les états financiers de l'exercice 2020-2021 présentés par le trésorier en séance;

Attendu le rapport de l'observateur aux comptes pour l'exercice 2020-2021 présenté en séance;

Attendu l'adoption des États financiers de l'exercice 2020-2021 par le conseil d'administration à sa séance du 5 mai 2021;

Il est résolu de recevoir les états financiers de l'Association pour l'exercice 2020-2021.

Proposée par José Igartua, appuyée par Robert Comeau.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Prévisions budgétaires 2021-2022

Louis Jolin présente sommairement les prévisions budgétaires pour l'exercice 2021-2022 établies par le trésorier Claude Laferrière et adoptées par le conseil d'administration à sa séance du 5 mai 2021.

Les membres sont invités à adopter la résolution de réception des prévisions budgétaires pour l'exercice 2021-2022.

AG2021-06 Réception des prévisions budgétaires pour l'exercice 2021-2022

Attendu l'article 3.1 h) des Règlements généraux de l'APR-UQAM qui confie à l'assemblée générale annuelle le pouvoir de recevoir les états financiers et les prévisions budgétaires adoptés par le conseil d'administration;

Attendu les prévisions budgétaires pour l'exercice 2021-2022 présentées par le trésorier en séance;

Attendu l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2021-2022 par le conseil d'administration à sa séance du 5 mai 2021;

Il est résolu de recevoir les prévisions budgétaires de l'Association pour l'exercice 2021-2022.

Proposée par José Igartua, appuyée par Jacques Picard.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Nomination de l'observateur ou l'observatrice aux comptes pour 2021-2022

Un appel est lancé aux membres présents afin de combler le poste d'observatrice ou observateur aux comptes pour 2021-2022. Gilles Gauthier, qui siège à titre d'observateur au conseil d'administration en tant que webmestre, accepte d'occuper cette fonction.

AG2021-07 Nomination de l'observateur aux comptes pour l'exercice 2021-2022

Attendu l'article 3.1 i) des Règlements généraux de l'APR-UQAM qui confie à l'assemblée générale annuelle le pouvoir de nommer un observateur ou une observatrice aux comptes ou, si elle le désire, une auditrice ou un auditeur indépendant et de recevoir son rapport;

Il est résolu de nommer Gilles Gauthier à titre d'observateur aux comptes pour l'exercice 2021-2022.

Proposée par Anne Rochette, appuyée par Robert Comeau.

Adoptée à l'unanimité.

7. Élection des membres du conseil d'administration**7.1 Nomination à la présidence d'élection**

Robert Comeau est nommé président d'élection.

7.2 Appel des candidatures

À l'appel des candidatures, les membres suivants acceptent de se présenter comme candidate ou candidat au conseil d'administration : Patrick Béron, Louis Jolin, Claude Laferrière, Monique Lemieux, Yvon Pépin, Anne Rochette, Michel Tousignant.

7.3 Élection

Les membres sont invités à entériner le projet de résolution confirmant la nomination des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2021-2022.

AG2021-08 Élection des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2021-2022

Attendu l'article 3.1 c) des Règlements généraux de l'APR-UQAM qui confie à l'assemblée générale annuelle le pouvoir d'élire les administrateurs et administratrices de l'Association;

Attendu l'article 4.1 des Règlements généraux de l'APR-UQAM qui établit que l'Association est dirigée par un conseil d'administration composé de sept membres élus lors de l'assemblée générale annuelle ;

Attendu l'article 4.2 des Règlements généraux de l'APR-UQAM qui établit que les membres du conseil d'administration sont élus pour un mandat d'un an;

Attendu les candidatures soumises et appuyées en séance;

Attendu le nombre de mises en nomination égal au nombre de postes à combler

Il est résolu que les personnes suivantes constituent le conseil d'administration de l'APR-UQAM pour l'exercice 2021-2022 :

Patrick Béron, Louis Jolin, Claude Laferrière, Monique Lemieux, Yvon Pépin, Anne Rochette, Michel Tousignant.

Proposée par Jacques Lefebvre, appuyée par José Igartua.

Adoptée à l'unanimité.

8. Points d'information et de discussion

8.1 Suggestions d'activités culturelles et sociales

Monique Lemieux sollicite les suggestions des membres présents en vue de l'organisation d'activités culturelles et sociales au cours de l'année 2021-2022. Compte tenu de l'incertitude quant à l'évolution de la situation sanitaire, l'organisation d'activités se tenant à l'extérieur, telles les visites de quartiers, ou se déroulant de façon virtuelle, telles des conférences, devrait être privilégiée à court terme. Lorsque la situation le permettra, une grande fête de retrouvailles sera organisée.

8.2 Modes de communication avec les membres

Patrick Béron présente ce point au nom du conseil d'administration, qui souhaite avoir l'avis des membres quant aux modes de communication à privilégier ou à développer. En plus des courriels d'information et du site Web, deux autres modes de communication sont envisagés pour faciliter l'échange d'informations : la publication régulière d'infolettres et la mise sur pied d'un groupe Facebook. Ces possibilités seront explorées plus avant par le conseil d'administration au cours de la prochaine année.

8.3 Autres points d'information et de discussion

Aucune intervention à rapporter.

9. Divers

Aucune intervention à rapporter.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été couverts, la séance est levée à 12h15.